



144 Bd de la Villette 75 019 Paris  
[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org) 01 58 39 30 20

**Conférence Sociale des 9 et 10 juillet 2012**  
**Table ronde numéro 1 :**  
**Développer l'emploi et en priorité**  
**pour les jeunes.**  
**Les propositions de Solidaires**

La conjoncture sociale affiche clairement une économie en panne, au bord de la récession, selon les derniers chiffres de l'INSEE. La France connaît une croissance zéro depuis la fin du premier trimestre 2011. A la fin 2012, elle serait au quatrième trimestre 2012 de 0,2 %. La baisse de la consommation des ménages, à cause de l'effondrement de leurs pouvoirs d'achat, est un facteur déterminant.

L'emploi s'effondre également avec une perte de 37 000 emplois dans les secteurs marchands au second semestre 2012. Désormais, environ 5 millions de personnes sont au chômage dont 1 million 800 000 depuis plus d'un an et entre 8,2 millions et 11,2 millions de personnes sont en situation de pauvreté selon les différentes études.

Selon l'INSEE, 4,5 millions de personnes travaillent à temps partiel en 2010, soit près de 18 % des personnes en emploi (30% de femmes et 7 % d'hommes). Les jeunes les moins diplômés sont particulièrement frappés par la précarité et le chômage. Les politiques successives de « mesures jeunes » ont toujours débouché sur des emplois au rabais assortis d'exonérations de cotisations patronales, créant ainsi des effets d'aubaine.

Les tenants des politiques libérales et le patronat reprennent de plus belle l'offensive contre le coût du travail prétendument trop élevé, le temps de travail trop réduit, et les normes d'emploi trop rigides, pour les qualifier d'obstacles majeurs à la relance de l'activité économique et de l'emploi.

### **Pour un autre partage entre salaires et profits**

Pour maintenir au plus bas les salaires et assurer un rendement maximum aux actionnaires, le patronat use de tous les moyens pour le garantir : plans sociaux, délocalisations, mise en concurrence des sous-traitants fournisseurs, flexibilité à outrance de l'organisation du travail, chantage à l'emploi. C'est l'ensemble des salarié-es, des grandes entreprises aux PME qui sont touchés en cascade par ces stratégies patronales. La seule chose qui compte pour le pouvoir actionnarial du haut de la pyramide industrielle c'est de capter à son profit toutes les richesses produites et les gains de productivité. Les politiques gouvernementales ont fait le reste par de multiples exonérations de cotisations patronales, par l'allègement de la fiscalité des entreprises, l'assouplissement de la législation sur les licenciements...

Une Europe fondée sur une logique libérale de concurrence « libre et non faussée » sans aucune harmonisation fiscale et sociale ne pouvait aboutir qu'à un dumping intra européen quand 70 % des échanges commerciaux se font en son sein. La conception de l'euro comme instrument de discipline budgétaire et salariale ne peut que conduire à utiliser le salaire comme seule variable d'ajustement quand le recours à la dévaluation est impossible. Les dirigeants politiques allemands en pratiquant pendant des années la déflation salariale ont certes gagné des parts de marché mais une telle politique généralisée, comme les plans européens d'austérité aujourd'hui, ne peuvent que mener à une récession généralisée.

### **Reprendre le cours de la réduction du temps de travail**

Les libéraux et le patronat n'ont cessé de remettre en cause la durée légale des 35h qualifiée de frein à l'activité économique et à la création d'emplois, occultant au passage la forte productivité horaire des salarié-es en France comparativement aux autres pays européens.

Depuis 2002, nombre de mesures l'ont contourné : relèvement du contingent d'heures supplémentaires, loi Fillon de 2003 de dérogations aux 35 heures par accord collectif, loi Ollier-Novelli de 2005 de stockage des RTT sur un compte épargne, loi Tépé (travail, emploi et pouvoir d'achat) de 2007 sur l'exonération des charges sociales et des impôts pour les heures supplémentaires...

Les données de l'OCDE de 2009 indiquent clairement qu'en moyenne, et en tenant compte du temps partiel, les salarié-es ont travaillé 1469 heures par an en France contre 1299 heures au Royaume-Uni et 1309 heures en Allemagne, voire entre 1991 et 2009, la durée du travail a baissé de 11,5 % en Allemagne contre 6,6 % en France.

Rappelons que la loi des 35 heures, instaurée par la gauche, a créé 1,8 millions d'emplois entre 1997 et 2002. Mais il faut tirer les leçons des failles de cette loi : aucune obligation d'embauches proportionnelles à la réduction de la durée, ce qui a laissé le champ libre au patronat pour intensifier le travail des salarié-es ; exonérations de cotisations patronales illégitimes. De plus, aujourd'hui 60 % seulement des salarié-es bénéficient d'un accord 35 heures, sans oublier les 27 % de salarié-es qui n'arrivent pas prendre leurs RTT comme dans les hôpitaux par exemple.

La réduction du temps de travail, comme l'augmentation des salaires, reste une des batailles centrales pour la répartition des richesses. La semaine de 32 heures pour toutes et tous, pour lutter contre le chômage et la précarité, pour ne pas perdre sa vie à la gagner, doit redevenir une revendication essentielle. Une nouvelle loi devra comporter, entre autres, l'obligation d'embauches proportionnelle à la réduction de la durée, la suppression du régime des heures supplémentaires, des mesures dissuasives (quota et sur-cotisations patronales) contre l'utilisation abusive des emplois précaires et à temps partiel, qui touchent principalement les jeunes et les femmes.

Le droit à l'emploi doit également s'accompagner d'une réflexion sur la finalité de la production en définissant les biens et services socialement utiles pour la collectivité et intégrant les impératifs écologiques incontournables aujourd'hui.

### ***Bloquer l'offensive patronale***

La crise économique et les plans d'austérité laisseront des traces durables sur la situation de l'emploi dans toute l'Union européenne. En France depuis 2008, ce sont environ 700000 emplois qui ont été détruits et le taux de chômage frôle les 10 %. Cela signifie une pression accrue sur les salarié-es afin de continuer à dégager d'importants gains de productivité et le durcissement du traitement social des sans-emploi.

Depuis des années, les modifications de la législation du travail a donné au patronat toujours plus de liberté de licencier, de précariser et d'aggraver les conditions de travail. Aujourd'hui, les organisations patronales redoublent d'offensive, sous prétexte de la crise, pour détruire ce qui reste de garanties sociales pour les salarié-es.

Le nouveau chantage patronal au travers du projet d'accord compétitivité/emploi vise à détruire les garanties collectives en matière de durée du travail, de rémunération, en imposant entreprise par entreprise des régressions sociales majeures, au nom de la compétitivité présente ou à venir. Renvoyés aux rapports de force aléatoires entreprise par entreprise, les salarié-es qui refuseraient toute modification de leur contrat de travail se verraient licenciés sans droits et sans recours. Ce serait un renforcement considérable, après des années de dégradation du droit du travail, de la liberté totale de licencier, sans que cela ne coûte un euro au patronat, tout en l'affranchissant de toutes les obligations sociales. Les quelques contraintes liées aux licenciements économiques voleraient en éclat, les salarié-es seraient obligés de travailler plus en gagnant moins, sans aucune garantie de maintien de l'emploi, tel est le marché de dupes que veut nous faire avaler le MEDEF.

L'explosion des ruptures conventionnelles, et la loi Warsmann du 22 mars 2012 (art.L.3122-6 Code du travail) ouvrant la possibilité d'une modulation des horaires de travail du salarié sans son accord préalable, avaient déjà libéralisé davantage les licenciements et sapé encore plus la garantie du contrat de travail, le projet d'accord compétitivité/emploi complèterait cette offensive antisociale.

Depuis 1993, les allègements de cotisations sociales n'ont cessé de progresser. En 2010, elles représentaient 30 milliards, soit 3 % de la masse salariale, compensé par l'état auprès de la Sécurité sociale. La cour des comptes en 2009 soulignait le peu d'impact sur la création d'emplois. L'offensive de M. Cahuc et autres pour justifier le

maintien des exonérations pour éviter une destruction de soi disant 800 000 emplois, n'est pas étayé et repose sur une étude vieille de 10 ans, déjà contestée à l'époque, à partir de laquelle ils extrapolent.

### ***Les mesures gouvernementales ne répondent pas aux enjeux de fond***

80 000 contrats aidés (60 000 CAE et 20 000 CIE) : l'expérience passée montre que les emplois aidés ne sont qu'un remède provisoire et que les exonérations de cotisations prévues notamment pour le contrat de génération susciteront plus d'effets d'aubaine que d'embauches. De plus, les personnes restent enfermées dans ces contrats, notamment faute de formations qualifiantes en parallèle.

### ***Pôle Emploi : une situation catastrophique***

Pour le personnel, des mesures s'imposent :

- arrêt de la polyvalence suite à la fusion. A chacun son métier : indemnisation - orientation/formation - conseil/placement - support administratif et technique.
- un service d'orientation avec des psychos
- renfort d'effectifs avec arrêt des embauches en CDD
- arrêt de la sous-traitance notamment des OPP (opérateur privé de placement)
- plus de moyen pour un système informatique opérationnel
- arrêt des changements incessants d'organisation qui fragilisent les agents

Pour les chômeurs/chômeuses, des droits à respecter :

- fin de l'ORE (offre raisonnable d'emploi) et du contrôle de la validité des papiers.
- développement de l'offre de formation continue
- arrêt des radiations/sanctions
- arrêt des suspensions d'indemnisation à titre conservatoire dans le cadre des procédures de contrôle de Pôle emploi.
- augmentation des minima sociaux et des allocations chômage.

### **Les priorités de Solidaires :**

- le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur qui donnent la priorité aux lois collectives les plus favorables aux salarié-es ;
- un autre partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits. Maintien d'un haut niveau de protection sociale ;
- augmentation des minima sociaux
- une nouvelle réduction du temps de travail avec embauches correspondantes
- pour une égalité professionnelle réelle (salaires, emploi, violences sexistes au travail, etc) ;
- une refonte totale de la législation sur les conditions de travail (limitation horaires atypiques, limitation du travail de nuit aux secteurs socialement utiles, élargissement des maladies professionnelles, etc) ;
- suppression de l'exonération des heures supplémentaires qui a profité surtout aux cadres ;

- encadrement légal du recours aux CDD et à l'Interim et surcotisations patronales en cas d'abus ;
- suppression des exonérations de cotisations patronales, facteur d'effets d'aubaine sans véritables créations d'emploi ou d'emplois au rabais notamment pour les jeunes ;
- régularisation de tous les sans-papiers et carte unique de 10 ans avec autorisation de travail afin d'en finir avec la surexploitation des immigrés-es ;
- amélioration du chômage partiel dans la durée et le montant (100 % payé par le patronat) ;
- encadrer les ruptures conventionnelles (motif de la rupture, l'âge, contrôle renforcé inspection du travail, renversement de la charge de la preuve dur l'employeur si abus signifié, etc) ;
- droit de véto suspensif contre les licenciements dans les CE, extension de l'obligation de création de CE aux entreprises de moins de 50 salarié-es et des droits sociaux afférents ;
- renforcement des droits des salariés précaires, notamment des intérimaires (reprise d'ancienneté, paiement du temps de transport, versement des primes périodiques non mensuelles, etc) et pénalisation des entreprises avec surcotisations ;
- un statut du salarié - applicable à tous et toutes et financé par un fonds patronal mutualisé - pour garantir le maintien du salaire entre deux emplois et les formations de reconversion ;
- un service public de la formation professionnelle au service de formations qualifiantes, dont la reconstruction de l'AFPA est un élément incontournable ;
- respect de l'indépendance des agents de l'inspection du travail afin d'accomplir leur mission au service des salariés-es, sans pressions notamment des entreprises ;

Toutes ces mesures s'inscrivent nécessairement une Europe sociale fondée sur une harmonisation par le haut des droits sociaux.